

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



mot de la présidente //

Paroles de ministre...

//MICHÈLE NEVERT

Péremptoire, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport affirmait en juin devant les députés de l'Assemblée nationale que le problème financier de l'UQAM serait réglé avant la rentrée universitaire. Tonitruante, elle occupait au début septembre la moitié de la une du *Devoir* pour annoncer que « *contre vents et marées* » elle allait, cet automne, imposer aux universités une loi sur la gouvernance.

Autrement dit, peu importe le rapport du Vérificateur général qui dédouane la communauté uqamienne de la dérive immobilière et cible la responsabilité du gouvernement, et peu importe les avis universitaires multiples (professeurs, syndicats, fédérations, etc.) qui dénoncent tous le rapport de l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP), dit Rapport Toulouse, sur lequel s'appuie la ministre pour l'élaboration de sa loi. Le gouvernement minoritaire du Québec refuse d'entendre et de prendre en considération les remontrances qui lui sont faites; il balaie d'un revers de la main les désaccords; il méprise les analyses qui démontrent son erreur.

On aurait tort de croire, cependant, que Michelle Courchesne n'a rien fait de l'été pour l'UQAM; certes, nous attendons encore le règlement promis de la crise financière (qui nous coûte toujours 56 000 \$ d'intérêts par jour), mais elle a tout de même nommé quatre nouveaux membres au Conseil d'administration : le vice-recteur à la Vie académique et trois membres « socioéconomiques ». Dommage, n'est-il pas vrai, qu'elle ait omis d'y nommer du même souffle notre collègue désignée par les professeures, professeurs de l'UQAM début mai, et dont le dossier lui avait été acheminé en même temps que les autres! ► p.2

267
septembre 2008

SOMMAIRE //

- MOT DE LA PRÉSIDENTE – PAROLES DE MINISTRE... michèle nevert ►1
- LA MISSION DE L'UQAM EST MISE EN PÉRIL louis martin -3
- AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ CONCERNANT L'INTÉGRATION DE LA TÉLUQ À L'UQAM comité exécutif -5
- MAIS QUE PENSE LE RECTEUR DU RAPPORT TOULOUSE? michel laporte -6
- BOURSES D'ÉTUDES DU SPUQ 2008-2009 marie-cécile guillot -6
- RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS SUR LE FINANCEMENT – OPTIMISTE MAIS PEU RÉALISTE lucie lamontagne -7
- QUAND LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE NUIT À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE jean bélanger -9
- ÉLECTIONS AUX INSTANCES -9
- ARRIVÉES ET DÉPARTS -10
- ARMEL BOUTARD... alfred jaouich-11

AVIS DU SPUQ
SUR L'INTÉGRATION
DE LA TÉLUQ À L'UQAM // ►5



Le mot de la présidente //

Pour normaliser la situation financière de notre établissement, les arguments, pourtant, ne manquent pas. Dans son *Rapport sur le financement des universités québécoises* et son impact sur l'UQAM, le Comité d'experts mandaté par le recteur Corbo met au jour plusieurs erreurs d'évaluation (mauvaise classification financière de certains programmes, estimation trop basse des coûts liés à la fonction sécurité et prévention d'incendie, entre autres), sans compter l'absence de prise en compte des étudiantes, étudiants à temps partiel à qui l'UQAM offre depuis toujours l'accès aux études supérieures. Il y a là tout plein de petites solutions structurelles si l'on veut corriger un tant soit peu le sous-financement chronique de l'UQAM.

Le carcan financier de l'UQAM risque fort d'être prolongé si un débat s'engage dans le temps sur une question, la gouvernance des universités, qu'on aurait tort de présenter comme un rempart qui aurait su éviter à l'UQAM la dérive occasionnée par ses projets immobiliers. Nos collègues de l'Université de Montréal rappellent, au titre de la gouvernance, que leur Conseil d'administration est bourré d'administrateurs externes, ces fameux « membres indépendants », et que l'administration chez eux pratique allègrement l'opacité financière en plus de transgresser impunément les règles administratives édictées par le CA.

Il faudra donc tout partout lever le ton si l'on veut relever le débat, et ramener la transparence et la collégialité comme valeurs

essentielles et comme moteur de l'efficacité et de l'efficience de la gestion universitaire. L'UQAM ne fournit-elle pas l'exemple parfait de ce que l'on veut éviter tout autant que de ce qu'on veut réussir? Tout le monde reconnaît que si elle s'est développée brillamment dans plusieurs domaines, c'est par l'énergie interne et la motivation de son corps professoral. Tous savent aussi à quel point le « pouvoir » collégial a été bafoué dans la période récente, et ce que cette négation du nécessaire débat démocratique nous a coûté.

Parallèlement et avant tout, il nous faut refuser l'amalgame entre le redressement financier de l'UQAM et la question de la gouvernance des universités. L'inaction de la ministre sur la question financière et sa bravade avouée sur l'enjeu plus lointain de la gouvernance ressemblent fort à un trompe-l'œil, pour ne pas dire un chantage. Il ne faudrait pas que le piège tendu conduise le Conseil d'administration de l'UQAM à se taire sur la loi à venir, voire à accepter sa propre mutation, de peur de se voir refuser le redressement promis et nécessaire.

Il y a là quelque chose de cruel à maintenir dans l'incertitude toute une communauté universitaire, quelque chose d'odieux à la secondariser au profit d'une idéologie, quelque chose de méprisant à laisser en plan les avis qui appellent à sa rescousse. L'honnêteté politique voudrait qu'on maintienne séparées deux questions, dont l'une semble qui plus est destinée à masquer l'autre. Le courage politique, lui, à reconnaître ses erreurs passées et à les réparer. □

CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ

COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente, Michèle Nevert
1^{er} vice-président, Jean Bélanger
2^e vice-président, André Breton
3^e vice-président, Michel Laporte
Trésorière, Lucie Lamontagne
Secrétaire, Marie-Cécile Guillot

REPRÉSENTANTS DE FACULTÉ

Arts, Louis Martin
Communication, Jean-Marie Lafortune
Sc. politique et droit, Mark-David Mandel
Sciences, Mario Houde
Sciences de l'éducation, Gilles Raïche
Sciences de la gestion, Éric Weiss-Altaner
Sciences humaines, Danielle Desmarais

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM

BUREAU A-R050

C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198

TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014

COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :

<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//

Jean Bélanger

Marie-Cécile Guillot

Alfred Jaouich

Lucie Lamontagne

Michel Laporte

Louis Martin

Michèle Nevert

CONSEIL SYNDICAL

JEUDI 25 SEPTEMBRE

12 h 30, V-1410

PAVILLON SAINTE-CATHERINE EST



La mission de l'UQAM est mise en péril

// LOUIS MARTIN, Département d'histoire de l'art, représentant de la Faculté des arts au Conseil exécutif du SPUQ, membre du Comité de négociation de la convention collective

Il est urgent de s'interroger sur les raisons qui motivent le gouvernement du Québec à faire perdurer la crise qui afflige l'UQAM depuis 22 mois. Il s'avère surtout nécessaire de mesurer les effets combinés de l'inaction ministérielle et de l'application brutale du plan de redressement sur la mission de notre université.

La démonstration faite dans les derniers numéros du *SPUQ-Info* est éloquent : en retardant la résolution de la crise, le gouvernement du Québec économise et met l'UQAM à genoux dans l'espoir de mieux la mettre au pas. Sans faire un portrait complet, il suffit de rappeler que l'UQAM paie, à même son budget de fonctionnement, des frais d'intérêts sur des emprunts effectués pour combler les subventions non versées par le Ministère depuis trois ans. De plus, elle continue d'honorer les intérêts de la marge de crédit de 275 millions de dollars liée principalement à ses projets immobiliers, et ce, plus d'un an après que la ministre se soit engagée à la libérer du fardeau financier de l'îlot Voyageur.

L'élimination de ces frais effacerait largement le déficit de fonctionnement actuel. Dans ces circonstances, en retenant les subventions dans l'attente d'un budget équilibré, la ministre exerce sur la direction un véritable chantage et prend, par le fait même, toute la communauté de l'UQAM en otage.

La stratégie comptable

En remettant entre les mains des grandes firmes comptables le sort de l'UQAM, la stratégie gouvernementale visait à démontrer que les problèmes financiers de l'UQAM étaient liés à la structure de sa gouvernance plutôt qu'aux règles de financement des universités. Après plusieurs mois de retard et autant de millions d'honoraires versés par l'UQAM à ces consultants, la démonstration que les experts-comptables sont incapables de fournir une solution au sous-financement des universités est faite. Tous le savaient, mais le SPUQ a été le seul à le dire haut

et fort : la production et la transmission du savoir universitaire, qui constituent le véritable apport de l'Université à la société, ne peuvent pas se mesurer en dollars.

Le rapport du Vérificateur général, réclamé par le SPUQ la journée même de la démission du recteur Roch Denis, a finalement permis de mettre les pendules à l'heure : la dérive financière fut le résultat d'une incompétence partagée à tous les niveaux décisionnels. L'ancien Conseil d'administration de l'UQAM n'était plus le seul responsable du désastre puisque ses actions ont été approuvées par l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Tous les maillons de la chaîne décisionnelle ont été éclaboussés, y compris la ministre (au nom du ministre de l'époque). C'est alors que le recteur Claude Corbo a très justement clamé que la communauté de l'UQAM n'a pas à payer pour un fiasco dont elle n'est nullement responsable. Pourtant, il continue d'appliquer intégralement le « plan de redressement » de juin 2007.

Le recul inévitable

L'inertie ministérielle aidant, les effets du plan de redressement se concrétisent au jour le jour par des pertes d'emplois, des frais majorés, une surcharge de travail, l'attrition des ressources et une dégradation des conditions de travail. Non seulement plusieurs éléments de ce plan contreviennent aux conventions collectives, son application met aujourd'hui en péril la mission même de l'UQAM.

Concrètement, les pertes engendrées par le moratoire de l'été 2007 sur l'embauche de nouvelles professeures, nouveaux professeurs et les nombreuses prises de retraite au cours des deux dernières années feront bientôt fléchir le nombre de professeures, professeurs sous le seuil critique qui permet aux départements de remplir leur mandat. Ce déficit entraîne des conséquences directes : le ratio professeurs/étudiants ► p.4



La mission de l'UQAM est mise en péril //

suite de la page 3

est plus faible à l'UQAM que dans les autres universités québécoises; puisqu'un nombre incompressible de tâches administratives est assumé par moins de personnes, le corps professoral donne proportionnellement moins de cours et se le fait reprocher injustement; la pénurie de professeurs oblige les départements à recourir à des personnes chargées de cours pour enseigner des séminaires de cycles supérieurs; plusieurs professeures, professeurs sont forcés à s'engager dans trop de comités, et d'autres, à diriger un trop grand nombre d'étudiantes, d'étudiants de maîtrise et de doctorat; les subventions de recherche sont partiellement utilisées pour pallier l'insuffisance des ressources allouées au soutien à l'enseignement; les professeures, professeurs peinent à dégager suffisamment de temps pour avancer leurs recherches.

Pendant ce temps...

Et que fait la direction pour renverser la situation? Elle souhaite réduire le nombre de dégrèvements; elle cautionne le fractionnement des crédits d'enseignement en proportion de la moyenne cible; elle désire retarder l'obtention de la permanence et réduire les indemnités de retraite; et naturellement, elle veut des doyens cadres. Toutes ces mesures portent évidemment atteinte à la tradition spécifique de l'UQAM. Et lorsqu'on réalise que les salaires offerts aux professeures, professeurs de l'UQAM sont les plus bas de toutes les universités québécoises, on conclut que la stratégie de redressement contribue directement à rendre moins attrayante la carrière professorale à l'UQAM.

À l'heure où le renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises et canadiennes devient une priorité, l'UQAM risque de ne plus être en mesure d'attirer de très bonnes candidatures parce que tous et toutes trouveront ailleurs des conditions de travail et des perspectives de développement beaucoup plus intéressantes. Alors qu'il y a à peine trois ans, la direction affirmait qu'il manquait 300 professeures, professeurs

à l'UQAM, son plan de redressement ne respecte toujours pas le plancher d'emploi de la convention SPUQ échue en mai 2007. Ce plan contribue donc directement au déclin de l'UQAM en l'amputant de sa force vive, et par le fait même, il risque de l'entraîner dans une spirale de décroissance accélérée.

La raison d'être de l'institution universitaire est de mettre en contact les professeures, professeurs et les étudiantes, étudiants. Dès sa fondation, l'UQAM s'est distinguée par sa capacité à répondre aux besoins particuliers d'une population étudiante souvent inscrite à temps partiel par nécessité, et souvent plus intéressée par les compléments de formation que les diplômés. L'UQAM a toujours souffert d'un sous-financement chronique, car sa mission sociale n'a jamais été reconnue par les règles de financement des universités.

Le développement des cycles supérieurs ainsi que la création d'instituts et de chaires de recherche ont par la suite propulsé l'UQAM au rang d'université majeure à Montréal, au Québec et au Canada. C'est en fait tout cet élan que la crise actuelle freine et risque de briser. Tout simplement, une université en pénurie de professeures, professeurs ne peut pas être compétitive. Le plan de redressement ne propose aucune vision sinon la triste perspective que l'UQAM devienne une université de premier cycle avec un corps enseignant largement composé de personnes chargées de cours.

La relance nécessaire

L'UQAM n'a pas besoin d'un plan de redressement mais d'un plan de relance. Ce plan, c'est le projet de renouvellement de la convention collective du SPUQ qui le formule. Le projet du SPUQ est le seul à énoncer clairement les besoins réels de l'UQAM. La relance de l'UQAM ne peut s'effectuer qu'avec des gains véritables qui rendront notre institution compétitive au plan des ressources, des conditions de travail et des salaires, et ce, dans le but d'améliorer

substantiellement le ratio professeurs-étudiants. Dans le monde universitaire, il n'y a qu'une mesure valable : l'excellence. La poursuite de l'excellence doit être mise au cœur des revendications de l'UQAM. Pour être compétitive, l'UQAM doit avoir les moyens de se hisser au premier plan. C'est le devoir du corps professoral de défendre cette vision de l'université. Si les professeures, professeurs n'embrassent pas cette cause, personne ne le fera à leur place. Cette cause est en soi suffisante pour mobiliser tous les membres du SPUQ dans la lutte contre l'inertie ministérielle et la résignation de la direction.

L'UQAM et la société québécoise

Cette cause est juste et pertinente, car elle constitue le fondement même de l'institution universitaire. L'hiver dernier, l'UQAM affichait dans le métro : « un professeur peut changer une vie ». Mais bientôt l'UQAM ne pourra plus livrer la marchandise... Notre recteur ne peut rester insensible à ces arguments et doit maintenant porter bien haut la bannière. Avec 300 membres supplémentaires, le corps professoral de l'UQAM transportera inévitablement notre institution vers de nouveaux sommets, il changera concrètement la vie de milliers d'individus et contribuera incontestablement au développement de la société québécoise.

C'est ainsi que l'UQAM remplira sa mission. Et si l'UQAM n'est plus en mesure de jouer son rôle d'université majeure à Montréal, c'est le précaire équilibre linguistique de la région métropolitaine qui sera rompu.

A-t-on besoin d'un comité de sages pour voir les conséquences de l'inertie de Madame Courchesne? Faudra-t-il se rendre à Québec pour se faire comprendre? □



Avis du Comité exécutif du SPUQ concernant l'intégration de la TÉLUQ à l'UQAM

Le 20 mai dernier, le recteur Claude Corbo chargeait M. Pierre Brossard d'étudier le dossier de l'intégration de la TÉLUQ à l'UQAM, avec mandat de déposer son rapport au 30 novembre 2008. Dans le cadre de la consultation menée cet été, voici l'avis que le Comité exécutif du SPUQ a transmis le 3 septembre à M. Brossard.

Dans le but d'émettre un avis le plus éclairé possible à propos de l'intégration de la TÉLUQ à l'UQAM, il convient de rappeler certains faits en lien avec l'évolution de ce projet dans notre établissement.

Le protocole d'entente concernant l'intégration de la TÉLUQ a été signé il y a de cela plus de quatre ans, or l'administration de l'UQAM se questionne toujours sur cette intégration. Ceci peut être un symptôme de l'inadéquation des moyens envisagés ou de l'absence de planification et de vision par rapport à cette intégration, mais il peut être aussi le signe d'une impossibilité. De fait, force est de constater, après plus de quatre ans, que l'intégration de la TÉLUQ ne s'est jamais vraiment réalisée. On définit toujours la TÉLUQ comme « l'Université à distance de l'UQAM »; on parle de « bimodalité », ou encore de « l'Université dans l'Université ». Ce projet s'est donc davantage traduit par le développement d'une structure parallèle au sein de l'UQAM, une structure dont le développement se fait indépendamment des programmes d'enseignement déjà existants à l'UQAM et de la volonté des professeures, professeurs et des étudiants impliqués dans ces programmes. Une telle situation ne permet pas la cohérence nécessaire dans la gestion et le développement des programmes d'enseignement ainsi que dans la qualité de l'enseignement offert à l'UQAM.

Il faut rappeler également que l'arrivée de la TÉLUQ s'est faite en laissant pour compte les avis que le SPUQ avait émis lors de la consultation réalisée avant la signature du protocole d'intégration et après la signature. Dans les deux cas, le SPUQ énonçait les conditions incontournables pour la réalisation d'une réelle intégration. Ces conditions se résumaient essentiellement

à un respect des structures, de la culture et du fonctionnement de l'UQAM et de la convention collective de ses professeures, professeurs; autrement dit, au maintien d'une cohérence interne dans les programmes d'enseignement et dans la gestion de la carrière professorale.

Tel que mentionné précédemment, l'expérience des quatre dernières années montrent que la tentative d'intégration s'est traduite très différemment : développement de programmes en parallèle à ceux existants à l'UQAM, reconnaissance d'un deuxième syndicat de professeures, professeurs avec une convention collective qui consent des conditions de travail non comparables, et restriction de la liberté académique des professeures, professeurs de l'UQAM en réservant à la TÉLUQ la responsabilité d'un mode d'enseignement, celui de l'enseignement à distance, qui pourrait très bien, par ailleurs, être assumé autrement que par la TÉLUQ. Par son action (ou plutôt son inaction) dans le dossier, l'administration de l'UQAM ne s'est pas engagée dans un projet respectueux et intégré, et elle a plutôt contribué à accroître l'ambiguïté et à se faire compétition à elle-même.

de tous les professeures, professeurs de l'UQAM, qu'ils travaillent à l'enseignement à distance ou non. Il nous apparaît donc que la situation actuelle est insoutenable et, comme nous l'avions mentionné à maintes reprises à l'administration précédente, que cette situation doit changer. Dans cette perspective, il est clair que le SPUQ s'oppose et s'opposera à toute intégration qui ne respecte pas les principes énoncés dans le présent avis.

Il nous semble donc que la tentative d'intégration de la TÉLUQ telle qu'elle s'est faite à ce jour ne peut être une solution. Mais nous nous questionnons également sur les gains que cette union serait susceptible d'apporter à notre institution. Déjà au regard de certaines statistiques, comme la provenance des étudiants de la TÉLUQ (plus de 50 % proviennent de la région métropolitaine); au plan de la nature des diplômes qui y sont décernés (davantage de l'ordre des certificats), nous ne pouvons faire autrement que de questionner en quoi cette intégration constituerait une valeur ajoutée à la population étudiante déjà présente (son nombre, ses caractéristiques, ses motivations), aux programmes déjà existants

Il nous apparaît donc que la situation actuelle est insoutenable et, comme nous l'avions mentionné à maintes reprises à l'administration précédente, que cette situation doit changer. Dans cette perspective, il est clair que le SPUQ s'oppose et s'opposera à toute intégration qui ne respecte pas les principes énoncés dans le présent avis.

En ce sens, l'avis du Comité exécutif du SPUQ ne peut s'inscrire en continuité avec la façon dont l'intégration est envisagée dans le protocole signé il y a plus de quatre ans. Cet avis s'inscrit davantage en lien avec les précédents avis du SPUQ où l'intégration de la TÉLUQ devait se faire avec l'assurance du maintien de la cohérence de nos programmes, de même que la cohérence et l'équité dans la gestion des conditions de travail

et aux différents modes pédagogiques d'ores et déjà utilisés par les professeurs en place dans nos murs.

Dans la perspective toutefois de discuter du présent avis et d'échanger davantage sur cette question, les membres du Comité exécutif du SPUQ demeurent disponibles pour vous rencontrer d'ici la fin de votre consultation. □

Mais que pense le recteur du Rapport Toulouse?

// MICHEL LAPORTE, 3^e vice-président

La ministre Michelle Courchesne a annoncé son intention de déposer à la session d'automne de l'Assemblée nationale un projet de loi sur la gouvernance des universités. Ce projet de loi sera largement inspiré par le Rapport Toulouse paru il y a un an. Pour sa part, le recteur Claude Corbo a déposé un document pour réflexion au Conseil d'administration du 2 septembre afin, écrit-il dans l'introduction, de ne pas « attendre passivement » le dépôt de la loi.

Ce document fait suite à une rencontre de réflexion avec les présidents des CA et les recteurs, organisée en avril dernier par la ministre Courchesne sur quatre des recommandations du Rapport :

- des responsabilités précises pour le Conseil d'administration;
- un CA diversifié, représentatif et composé majoritairement de membres indépendants;
- trois comités essentiels du CA (vérification, gouvernance et éthique, ressources humaines);
- une reddition de comptes complète et transparente.

Loin de critiquer ces recommandations qui le préoccupent grandement, notre recteur s'appuie sur elles pour fonder son argumentation afin de réaliser son engagement de sortir l'UQAM du réseau UQ. Sa prémisse étant que, puisque la ministre semble déterminée à persévérer dans la voie qu'elle a présentée lors de sa rencontre avec les recteurs, elle devra inévitablement modifier la Loi de l'Université du Québec.

Dans son texte de réflexion soumis au CA, le recteur écrit que le Rapport Toulouse ne pourrait être « appliqué intégralement à l'UQAM ou aux autres constituantes du réseau UQ » sans modifications de la Loi de l'UQ. Son document reste cependant muet sur les quatre recommandations du rapport (voir ci-dessus) qui, d'après lui, feront partie du projet de loi que, selon *Le Devoir* du 10 septembre, la ministre dit se préparer à déposer « contre vents et marées ».

La première réaction des universités à la suite de leur rencontre avec la ministre Courchesne a été, au dire du recteur, de manifester leur désaccord avec l'idée d'un projet de loi. Mais jamais notre recteur n'a exprimé publiquement une quelconque position sur ce projet de loi du MELS ou sur le Rapport Toulouse.

Les recommandations du Rapport Toulouse examinées par le document de réflexion du recteur le sont uniquement en regard des éléments de la Loi de l'UQ qui s'opposent à l'application du rapport. Ainsi le document du recteur souligne-t-il que l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec définissant les lieux de provenance des membres du CA empêche le gouvernement de mettre en place des conseils formés majoritairement de membres « indépendants ». Que

la procédure de désignation du recteur à l'UQAM empêche que sa sélection et sa nomination ne soient la responsabilité exclusive du CA. Que la reddition de comptes à l'Assemblée des gouverneurs, inscrite elle aussi dans la Loi, empêche qu'elle s'effectue directement auprès du gouvernement comme le souhaite le rapport.

Le document ne dit pas un mot sur les fonctions du CA proposées par le Rapport Toulouse puisque, conformément à la logique discursive retenue par le recteur, rien dans la Loi de l'UQ n'empêche sa réalisation.

À la fin de la lecture du document du recteur, on en vient à se demander si, tout compte fait, il est si urgent de quitter le réseau qui nous sert de rempart contre le Rapport Toulouse et le projet de loi de la ministre, mais on ne sait toujours pas ce que le recteur pense de ce rapport. La ministre le sait-elle? □

BOURSES D'ÉTUDES DU SPUQ 2008-2009

// MARIE-CÉCILE GUILLOT - secrétaire

Depuis 1991, le SPUQ octroie chaque année, par la Fondation de l'UQAM, des bourses d'études à des étudiantes, étudiants inscrits aux trois cycles et dans toutes les disciplines. Les bourses sont attribuées en priorité sur la base de l'engagement social ou communautaire (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Université) et, deuxième critère, sur la base de l'excellence du dossier universitaire. La date limite pour une demande de bourse est le 1^{er} octobre 2008.

Ces bourses (au montant total de 34 000 \$) se répartissent de la façon suivante :

- 10 bourses de 1 000 \$ pour le 1^{er} cycle;
- 8 bourses de 2 000 \$ pour le 2^e cycle;
- 2 bourses de 4 000 \$ pour le 3^e cycle.

Pour obtenir de l'information sur ces bourses, veuillez consulter le site des Services à la vie étudiante : www.unites.uqam.ca/aidef/bourses/bourses1-3.html. Nous vous invitons à en encourager vos étudiantes, étudiants à faire une demande de bourse SPUQ et n'hésitez pas à répondre favorablement à une sollicitation de lettre de recommandation.



Rapport du Comité d'experts sur le financement Optimiste mais peu réaliste

// LUCIE LAMONTAGNE, trésorière

Le recteur Corbo avait créé, en janvier dernier, un comité d'experts indépendants ayant comme mandat d'examiner la formule de financement des universités du Québec et son impact sur l'UQAM. Ce comité d'experts a rendu son rapport en juin, mais ce dernier n'a été rendu disponible à la communauté uqamienne que récemment. Ce comité s'est inspiré des données sur le financement des universités pour 2007-2008 en provenance du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ainsi que des informations additionnelles provenant d'artisans de la grille de pondération utilisée par le MELS.

Nous avons déjà publié la grille de pondération de la valeur d'un étudiant équivalent temps plein (EETP) ainsi que la liste des diverses subventions pour l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, les terrains et bâtiments et les subventions dites « spécifiques » dans le *SPUQ-Info* de février dernier. (*Le MELS démythifié*, pages 6-7, www.spuq.uqam.ca/publications/spuq_info)

Un rapport rigoureux

Le rapport de ce comité mérite beaucoup d'attention non seulement pour la qualité de son analyse technique mais aussi pour la profondeur de sa compréhension des événements sous-tendant les choix du MELS, dont certains semblent plutôt de nature discrétionnaire. Ce comité a clairement mis en évidence des pratiques dans l'utilisation des règles et de la grille de financement du MELS qui entraînent des conséquences financières négatives pour l'UQAM. Par contre, il est important de souligner que ce comité a choisi d'ajouter les montants dévolus à l'UQAM et à la TÉLUQ pour chacune des subventions, comme il se doit pour des institutions indépendantes.

Plusieurs recommandations méritent une attention particulière autant au plan de leur contenu que de leur faisabilité. Ainsi, le comité recommande à l'UQAM

de demander la formation d'un nouveau groupe technique MELS-CREPUQ pour actualiser la grille afin d'y intégrer des ajustements, plus favorables à l'UQAM-TÉLUQ, aux regroupements disciplinaires ou à des aspects méthodologiques de la formule. Malheureusement, il faudra beaucoup d'efforts pour arriver à convaincre la majorité des universités, surtout celles avec des facultés de médecine (incluant les résidents) ou monodisciplinaires, que la grille actuelle les défavorise au point de devoir la rouvrir.

Récupération possible de 9 millions

D'autre part, certaines disciplines ou programmes de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycles pourraient être rattachés à des familles « plus payantes », reflétant mieux la réalité pédagogique ou les coûts réels. Déjà, le MELS a reconnu que les programmes en sciences de l'environnement avaient été mal classifiés et a corrigé récemment cette situation, mais non pas de façon rétroactive, ce qui a fait perdre plus de 9 millions de dollars à l'UQAM. Le comité recommande donc à l'UQAM d'identifier les programmes « mal classifiés » afin de profiter de revenus adéquats et en demandant les rétroactivités correspondantes, ce qui m'apparaît réaliste avec de bonnes chances de succès.

Par contre, un des aspects le plus pervers du mode de financement du MELS est l'utilisation d'une enveloppe fermée, ce qui signifie que ce qui est donné à l'un est obligatoirement retiré à l'autre. Ainsi, l'augmentation actuelle des étudiantes, étudiants dans les domaines médicaux (incluant les résidents), qui sont non seulement hautement pondérés mais dont les institutions qui les dispensent reçoivent des subventions additionnelles dites « spécifiques », a comme conséquence directe de diminuer la part relative de l'enveloppe budgétaire pour les autres disciplines et de pénaliser les institutions qui sont exclues de ces disciplines. ► p.8

Rapport du Comité d'experts sur le financement Optimiste mais peu réaliste //

suite de la page 7

Pour contrer ce biais très négatif pour l'UQAM, le comité propose d'investir dans les domaines forts de l'UQAM en augmentant les EETP aux cycles supérieurs par divers moyens. Il suggère, par exemple, de diminuer les admissions dans les programmes qui seraient considérés comme « déficitaires » ou de diminuer les coûts de programmes actuels en deçà des coûts moyens financés.

Ces recommandations sont peut-être justifiables dans une vision strictement comptable mais vont à l'encontre de la mission d'accessibilité et de l'approche pédagogique plus « personnalisée » qui font « la marque de commerce et l'originalité » de l'UQAM (pour rester dans le domaine comptable).

Avantages comparatifs

Certaines universités ont des secteurs monodisciplinaires financièrement indépendants de l'institution mère, telles que l'École des Hautes Études Commerciales ou l'École Polytechnique de l'Université de Montréal. Cette séparation permet à ces secteurs d'obtenir des subventions de soutien dites « fixes » et des subventions particulières, en plus de subventions similaires octroyées à l'institution mère.

Il est étonnant de constater que le comité n'a pas tenu compte, en additionnant les subventions fixes de l'UQAM et de la TÉLUQ dans ses calculs, que ces deux établissements doivent rester indépendants, car s'il y avait intégration de la TÉLUQ à l'UQAM l'entité UQAM-TÉLUQ pourrait perdre plus de 3 M\$ par année, ce qui potentiellement annihilerait les gains obtenus par la réalisation des recommandations citées précédemment.

Considérer le temps partiel

D'autre part, la suggestion du comité de modifier la base du financement variable

des subventions de soutien en utilisant le nombre réel d'étudiantes, d'étudiants plutôt que les EETP est tout à fait pertinente, car une étudiante, un étudiant à temps partiel entraîne des coûts administratifs et des besoins de soutien en bibliothèques, informatique et audiovisuel relativement comparables à ceux d'une étudiante, d'un étudiant à temps plein.

Cette proposition est plus aisée à défendre, rejoint la réalité de plus d'une université et devrait certainement être prioritaire. Par contre, l'impact financier de cette recommandation serait plus fort pour TÉLUQ que pour l'UQAM puisque environ 20 000 étudiantes, étudiants, correspondant à environ 3 000 EETP, sont inscrits à la TÉLUQ, ce qui pourrait donner prise au MELS pour refuser cette modification.

Finalement le comité recommande une meilleure intégration de la TÉLUQ à l'UQAM sur la base d'une offre accrue de cours à l'ensemble de la francophonie. Cette recommandation n'est appuyée que par des données sur l'augmentation de population étudiante à la TÉLUQ sur deux années universitaires choisies et non pas sur une analyse de l'évolution très rapide de l'enseignement en ligne dans la plupart des pays.

Refaire l'examen

Le comité ne s'est pas penché sur l'accessibilité et la simplicité d'utilisation des outils informatiques nécessaires (ex : Moodle) pour toute professeure, tout professeur d'université. Au contraire, la structure lourde de la TÉLUQ risque plutôt de diminuer sa compétitivité dans la mise en ligne de programmes, que ce soit au Québec ou ailleurs, alors que l'Université Laval dépasse déjà la TÉLUQ dans son offre de cours en ligne, et que les autres universités s'implantent actuellement dans ce marché (qui n'est plus accessible à l'UQAM à cause de la clause d'exclusivité de TÉLUQ).

De plus, le comité n'avait pas comme mandat d'étudier spécifiquement cette question. Cette recommandation est peu appuyée et ne devrait pas être mise en œuvre sans un approfondissement des conditions du marché de l'enseignement en ligne et du positionnement de l'UQAM à ce sujet.

Un rapport très utile

En conclusion, ce rapport apporte des informations très pertinentes et solidement appuyées, pour la plupart, mais les probabilités de réussite des différentes recommandations sont relativement faibles à moins d'y mettre des efforts sur une longue période.

Aussi, les gains financiers réels seront peu perceptibles à court terme et pourraient même être complètement annulés si la TÉLUQ n'est plus considérée par le MELS comme un établissement indépendant de l'UQAM. Pire, la fusion TÉLUQ-UQAM pourrait entraîner une diminution du financement actuel si aucun gain n'est obtenu. □



Quand la responsabilité administrative nuit à la responsabilité sociale

// JEAN BÉLANGER, 1^{er} vice-président

À la lecture du message de M^{me} Monique Goyette, vice-rectrice aux Affaires administratives et financières, diffusé sur le site Internet de l'Université le 5 septembre dernier, il m'est apparu nécessaire de réagir à la vision de la responsabilité qui y est véhiculée.

Dans ce communiqué concernant la décision de la firme Moody's de réduire la perspective associée à la cote de crédit attribuée à l'UQAM, la vice-rectrice veut rassurer la communauté. À raison, elle laisse entendre que la réaction de la firme Moody's peut se comprendre par le fait que l'UQAM et le gouvernement « *n'ont pas encore conclu une nécessaire entente sur le rétablissement de la situation financière de l'Université* ». Jusque-là ce communiqué était pertinent.

C'est dans les lignes qui suivent que les choses se gâtent. On rappelle que l'Université a commencé à faire son redressement financier et que dans cet objectif, « *par leurs efforts, l'ensemble des unités académiques et administratives témoignent d'un haut sens des responsabilités* ».

De quelle responsabilité parle-t-on ici? Il est clair que les professeurs, professeurs qui assumaient la direction des départements au moment où les exigences de compressions leur sont parvenues de la direction de l'Université ont fait un travail remarquable avec leur assemblée afin de tenter de répondre à cette commande en tentant de ne pas trop affecter la qualité des activités départementales. On peut effectivement qualifier cela de sens des responsabilités.

Des compressions irresponsables?

Par contre, le fait d'exiger ces compressions était-il un acte responsable? La réponse pourrait être « oui », si on ne pense qu'à l'aspect administratif et à la volonté de répondre aux pressions gouvernementales, mais « non », si on se préoccupe de la protection de la mission de l'Université. Les compressions qui ont touché le personnel de l'Université n'ont jamais été responsables et elles le sont encore moins depuis que le Vérificateur général a conclu à la non-responsabilité du personnel de l'UQAM dans la dérive financière de celle-ci. On ne peut plus invoquer que tout le monde doit faire sa part.

Est-il vraiment responsable, en période d'importante attrition du corps enseignant, de cesser d'embaucher pendant plus d'un an afin de générer des économies? On ne peut donc plus comprendre aujourd'hui que l'on nous fasse la morale avec la responsabilité administrative. Comment peut-on comprendre que l'on nous parle encore d'un plan de redressement comportant des mesures irresponsables?

Le recteur Corbo a lui-même repris la conclusion du Vérificateur en disant que le personnel de l'UQAM ne paiera pas. Donc pourquoi maintenir un budget qui prévoit une diminution du corps professoral et de ses conditions de travail, risquant ainsi de nuire de façon importante à la qualité de l'enseignement et au recrutement de nos futurs étudiants?

Comment peut-on restreindre la responsabilité à « l'administratif » quand il est plus que temps de rappeler à la ministre que sa responsabilité est de tenir ses engagements, soit de trouver une solution au problème immobilier de l'UQAM sans en affecter sa mission. Cet engagement était prévu pour septembre, espérons donc qu'elle soit responsable. □

Élections à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources

Une assemblée d'élection se tiendra immédiatement après la réunion du Conseil syndical, le jeudi 25 septembre, à la salle V-1410 pour pourvoir des postes de membres professeurs, professeurs à la Commission des études (2) et à la Sous-commission des ressources (3).

À la Commission des études (2 postes) :

Fonction de directrice, directeur de module ou de programme d'études de premier cycle (1 poste)

- **André Riendeau**, Département des sciences juridiques
Faculté de science politique et de droit

Fonction de directrice, directeur de département (1 poste)
- **Vincent Sabourin**, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, École des sciences de la gestion

À la Sous-commission des ressources (3 postes) :

Faculté des arts (1 poste)

- **André Clément**, École des arts visuels et médiatiques

Faculté de communication (1 poste)

- **Danielle Maisonneuve**, Département de communication sociale et publique

Faculté des sciences (1 poste)

- **Stéphane Cyr**, Département de mathématiques

- **Monique Lortie**, Département des sciences biologiques

ARRIVÉES // Bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux collègues

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM.

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- | | | | |
|---|--|---|-----------------------------|
| • Arts visuels et médiatiques : | Dan Ioan Mihaltianu (invité) | • Management et technologie : | Marie-Pierre Spooner |
| • Chimie : | Mohamed Sijaj
Lekha Sleno | • Marketing : | Johann Vallerand |
| • Communication sociale et publique : | Benoît Cordelier
Mireille Tremblay
Caroline Raymond | • Mathématiques : | Jocelyn Bellemare |
| • Danse: | | • Médias : | Geneviève Lefebvre |
| • Éducation et formation spécialisées : | France Dubé | • Organisation et ressources humaines : | Denis Chouinard (invité) |
| • Éducation et pédagogie : | Lise Bessette
Patrick Charland | • Psychologie : | Louis Baron |
| • Finance : | Guy Charest (demi-temps)
Olfa Hamza
Walid Ben Omrane | • Science politique : | Francisco Villanueva |
| • Géographie : | Daniel Germain | • Sciences biologiques : | Maryvonne Merri |
| • Histoire : | Nagy Piroaska | • Sciences comptables : | Frédéric Gagnon |
| | | • Sociologie : | Timothy Work |
| | | | Nicolas Pilon (sous octroi) |
| | | | Richard Fontaine |
| | | | Frédéric-Guillaume Dufour |
| | | | Yvon Thériault |

À l'École de langues, nous sommes heureux d'accueillir Madame Heather Newell, maître de langue en anglais.

DÉPARTS // Merci de votre dévouement

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM récemment. Il les remercie pour les services rendus à l'Université et leur souhaite une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

- | | | | |
|---|---|---|------------------------------|
| • Arts visuels et médiatiques : | Jocelyn Robert (démission) | • Mathématiques : | Carolyn Kieran-Sauvé |
| • Communication sociale et publique : | Renée Houde
Jacques Rhéaume | • Médias : | Jean-Pierre Masse |
| • Éducation et formation spécialisées : | Jean-Paul Martinez | • Musique : | Martin Foster |
| • Éducation et pédagogie : | Gilles Thibert | • Psychologie : | Tamara Lemerise |
| • Études littéraires : | Louise Dupré | • Science politique : | Jacques Bourgault |
| • Histoire : | José Igartua | • Sciences biologiques : | Michel Raymond |
| • Histoire de l'art: | Louise Dusseault-Letocho | • Sciences comptables : | Helen McDonough |
| • Linguistique et didactiques des langues : | Paul Pupier
Martine Peters (démission) | • Sciences de la terre et de l'atmosphère : | Colin G. Jones (démission) |
| | | • Sciences économiques : | Bernard Élie |
| | | • Sciences juridiques : | Jacques Desmarais |
| | | | Maryse Grandbois |
| | | | Peter Leuprecht |
| | | | Alejandro Lorite (démission) |
| | | • Travail social : | Christine Corbeil |

Bienvenue à toutes et à tous au Salon des professeures et professeurs

Du lundi au jeudi, de 11 h à 15 h

Pavillon Hubert-Aquin (A-R415), 1255, rue Saint-Denis

(Au niveau métro, par l'intérieur, empruntez l'escalier près du Grimoire)

Pour réserver une table, composez le 4728.



Armel Boutard...

// ALFRED JAOUICH - Département des sciences de la terre et de l'atmosphère

Notre collègue Armel Boutard, professeur au Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère, nous a quittés à la fin de l'été après une longue maladie. Il était le conjoint de notre collègue Lucie Sauvé, professeure au Département d'éducation et de pédagogie, à qui nous offrons nos plus sincères condoléances.

Nous présentons ci-contre des extraits de l'hommage qui lui a été rendu par le directeur du Département Alfred Jaouich, lors de la cérémonie d'adieu tenue à l'UQAM le vendredi 5 septembre dernier.

Il est de mon devoir de vous parler de la carrière d'un grand visionnaire et véritable bâtisseur de l'UQAM. Un bâtisseur qui a fait sa marque autant dans les sciences appliquées que dans les sciences humaines. À ma connaissance c'est un cas rare à l'UQAM.

Remontons à janvier 1970, année où Armel Boutard est engagé au Département de physique de l'UQAM après des études de 3^e cycle à l'Université de Montréal. Un an plus tard, il assume la direction du Département de physique. Malgré son jeune âge, il dirige également d'importants projets de recherche. Dès cette période, son attitude de collaboration franche et loyale est soulignée et le doyen en poste à l'époque, Monsieur André Grou, ira jusqu'à écrire qu'il constitue l'une des ressources humaines les plus précieuses de l'UQAM.

Son dynamisme et ses hautes qualités intellectuelles vont permettre le développement du premier programme en français de météorologie en Amérique du Nord, du baccalauréat et de la maîtrise en technologie supérieure, des certificats en sciences de l'environnement, en sciences de l'eau, en énergie et en télécommunications, des programmes de 2^e cycle en éducation relative à l'environnement sans omettre la maîtrise et le doctorat en sciences de l'environnement.

Toutes ces interventions sont un véritable défi puisqu'elles nécessitent une grande capacité de concertation dans les nombreux comités de consultation et d'étude des propositions de nouveaux programmes.

Là réside le talent d'Armel : discerner dans un problème la vraie dimension et ses implications qui sont le gage de la démocratie participative caractéristique de l'UQAM.

De plus, ces programmes ont permis le lancement du génie microélectronique et le génie logiciel ainsi que le renforcement de la place prépondérante qu'occupe l'UQAM dans les sciences de l'environnement.

D'ailleurs Armel Boutard ne s'est pas contenté de démarrer ces nouveaux programmes. Il a continué de les développer et d'y enseigner. La moyenne d'étudiants par cours dans ses classes était toujours très élevée comparativement aux autres cours en sciences à l'UQAM. Sa rigueur scientifique et son approche pédagogique conviviale ont fait en sorte qu'il est devenu un professeur très populaire en sciences de l'environnement et de l'énergie. C'est le type d'enseignant qui nous marque et qu'on n'oublie jamais.

Conséquemment, plusieurs milliers d'étudiantes, étudiants ont obtenu un diplôme dans ces programmes et on les rencontre partout sur la planète. Il arrive souvent, lorsque nous rencontrons ses anciens étudiants, étudiantes, que le nom d'Armel soit évoqué. Et cette évocation commence souvent par : « J'ai bien aimé mes cours à l'UQAM » et « est-ce que Monsieur Boutard enseigne toujours à l'UQAM? ». Armel a donc transmis encore plus que des notions scientifiques, il a transmis des valeurs humaines de persévérance et d'affiliation à notre institution.

Comment Armel a pu transmettre cette énergie à tous ceux qui l'ont côtoyé? Comment un spécialiste de la physique nucléaire a développé ce nombre impressionnant de programmes multidisciplinaires qui sont toujours d'actualité? Il faut remonter au Mans, en France, où Armel est né. C'est là que son tact, sa discrétion et son ouverture vers les sciences et le monde se sont développés. C'est d'ailleurs de là que viennent ses prouesses culinaires qui nous ont épatés.

Pour paraphraser notre collègue Chérif Hamzaoui, nous venons de perdre notre encyclopédie ambulante sur tous les sujets de la physique fondamentale aux sciences sociales, sans exclure la gastronomie et le bon vin.

Cher Armel, l'ami à la chevelure parfois rebelle et au regard légèrement moqueur, mais suivi rapidement par ton sourire bienveillant, tu nous manqueras toujours... □

267
septembre 2008



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL